

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

Excusé(e)s :

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.

Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.

Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.

Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.

Rapport N° 1

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AUX VICTIMES DES
INONDATIONS AU PAKISTAN**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis le 30 juillet, des inondations de très grande ampleur ont frappé le Pakistan provoquant des milliers de morts et près de 20 millions de sinistrés qui, pour la plupart, ont tout perdu. Un mouvement de solidarité internationale se met en place pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe. Les enfants en particulier, très vulnérables, doivent être pris en charge d'urgence et ont besoin d'eau potable, de nourriture, de médicaments pour survivre.

Parmi les nombreuses actions humanitaires mises en place pour venir en aide aux populations frappées par ces événements climatiques d'une ampleur extrême, l'UNICEF a lancé un appel pour renforcer son action sur place dans le domaine de l'accès à l'eau potable, (distribution de comprimés et sachets purificateurs, notamment), de la santé (des millions de sachets de sel de réhydratation orale ont été fournis, et des centaines de milliers d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole et la polio) et de la nutrition (distribution d'aliments thérapeutiques, prêts à l'emploi).

Il vous est proposé de nous joindre à cette action en faveur des victimes des inondations au Pakistan, comme nous l'avons fait en début d'année en faveur d'Haïti, d'allouer pour cela une aide exceptionnelle de 50 000 € à l'UNICEF et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Cette aide sera versée, par virement bancaire, sur le compte spécial ouvert à cet effet : UNICEF Urgence Pakistan, 3, rue Dugay Trouin, 75282 Paris Cedex 06.

Le crédit nécessaire au versement de cette aide sera prélevé sur le crédit inscrit en dépenses imprévues de la section de fonctionnement du budget principal au chapitre 022 fonction 01 (opérations non ventilables) pour être inscrit au chapitre 67 (charges exceptionnelles) compte 6713 (secours et dots) fonction 01 (opérations non ventilables).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à cette proposition.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 septembre 2010

Le Maire,

Serge GODARD